

**Zeitschrift:** Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung  
**Herausgeber:** Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat  
**Band:** 8 (1932-1933)  
**Heft:** 1  
  
**Rubrik:** Petites nouvelles

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*patriote qui croit en sa force et qui met sa foi dans la puissance défensive de notre armée; que ceux qui doutent s'inspirent de ce bref exposé et nous aurons en Suisse une arme de plus. La confiance! Réd.*

**Notre matériel.** Les officiers suisses qui ont eu l'occasion de faire un stage dans l'armée française ont été frappés par un point spécial. C'est que, dans cette armée, on ne critique jamais, on ne dénigre jamais. Nous avons ce modèle de mitrailleuse, donc, c'est celui qui nous convient le mieux. Nous sommes commandés par X, donc c'est un chef capable.

En Suisse, nous pourrions et devrions en faire autant. Malheureusement c'est plutôt le contraire que l'on voit. Et certains milieux ne se lassent pas de critiquer notre armée, nos chefs, notre matériel. A les croire, notre armée est inutile, parce qu'incapable de remplir l'a b c de sa mission.

Tel n'est pourtant pas le cas, et si les pays qui nous entourent disposent de moyens plus nombreux que nous, il ne faut pas en déduire que, sans les mêmes moyens nous ne pourrions rien faire.

**Notre infériorité matérielle?** On prétend que notre armée étant dépourvue du matériel énorme que possèdent nos voisins, l'ennemi ne ferait qu'une bouchée de nous.

C'est encore à voir et nous ne sommes pas de cet avis. En effet, ces armes dont nous sommes en totalité ou partiellement dépourvus, nous rendraient-elles service, et peuvent-elles être utilisées avec fruit dans notre pays?

**Parlons des tanks.** En Suisse, ce n'est pas une violation de secret, nous avons ... trois tanks. Deux sont à Wallenstadt, sauf erreur, et le troisième à Thoune. Ils servent à des démonstrations. A l'étranger, on connaît le char léger, le grand char lourd de 65 tonnes, le char « 2 C », le char-radio, le char-pont, le char-amphibie, etc., etc. Serions-nous écrasés par tous ces modèles?

Non. Notre pays ne se prête pas beaucoup à l'emploi massif des chars. Il y a déjà quantité d'obstacles naturels, et l'on peut en créer d'artificiels. On canalise ainsi les chars vers un passage où on les cueille successivement. Ils sont puissants, mais aussi très vulnérables, surtout lorsqu'ils sont immobilisés. Un obus dans les chenilles, et les voilà hors de combat. Il existe bien un type de char, le char-réparation, mais s'il vient à côté de l'autre pour le dépanner, la cible est doublée.

Les rivières, les fossés, les talus sont pour eux de gros obstacles. Ils hésitent à s'engager dans les gorges et les couloirs. Les forêts, et nous en avons beaucoup, sont pour eux terrain impraticable. Leur rassemblement ne peut se faire qu'en terrain découvert, et notre observation aérienne peut ainsi les signaler à notre artillerie.

Et puis, chaque fois qu'un parti crée un nouveau moyen de destruction, l'autre parti trouve immédiatement le remède. Voyez l'évolution des armées et des moyens de combat. Le remède suit de très près.

En Suisse, nous ne sommes pas restés en arrière. Nous n'avons pas de chars, ce n'est absolument pas nécessaire, mais nous introduisons l'arme pour les combattre. Il s'agit du petit canon d'infanterie de 47 mm, fabriqué en Suisse, et dont seront successivement dotés nos bataillons. Les écoles de recrues spéciales ont déjà commencé, à Lucerne, sauf erreur.

L'efficacité de ce nouveau canon? En 60 secondes, 12 coups dans une assiette à soupe à 2000 mètres. Confiance!

**Notre peu d'artillerie.** Nous en avons beaucoup moins que nos voisins. Notre calibre le plus gros est le 150, tandis qu'on ne parle que des 210, 350 et 420, etc.

Là aussi, confiance. Car l'artillerie n'est pas tout. Notre terrain ne se prête pas partout à l'emploi de l'artillerie du type de campagne de nos voisins. Rappelons que nos pièces de campagne sont aussi de demi-obusiers. Et puis, notre terrain très coupé rend inutile une trop nombreuse artillerie. Ce qu'il nous faut, ce sont des mitrailleuses. Or, nous en avons, et nous nous préparons même à en avoir davantage, puisque l'on étudie l'attribution à chaque compagnie d'une section de deux pièces, la compagnie de mitrailleurs restant entière dans la main du commandant de bataillon, sans être affaiblie, comme maintenant, par une amputation au profit des compagnies de fusiliers.

Nous avons proportionnellement peu d'artillerie. Oui, mais nous la remplaçons par nos mitrailleuses. Confiance!

**Notre mitrailleuse?** Elle est excellente. A Wallenstadt, nous avons vu une mitrailleuse percer un mur de pierres sèches de plus de 30 cm avec 118 balles, et un en béton, de même épaisseur, avec une soixantaine de balles. Maniée par des hommes « à la coule », notre mitrailleuse est une arme efficace, précise. Confiance!

**Notre aviation?** Notre aviation n'est que défensive, cela suffit. Nous n'avons jamais eu l'idée d'aller survoler les capitales étrangères. Notre matériel et nos pilotes sont bons, le récent meeting international de Zurich l'a prouvé. Et les mitrailleuses cinématographiques, en usage lors de nos manœuvres, ont aussi démontré que nos chasseurs auraient descendu leur ennemi si la mitrailleuse, au lieu de films, avait eu des balles.

Notre aviation? Confiance!

**Notre armement personnel?** Le mousqueton, même celui qui sera bientôt l'ancien modèle, est très bon et précis. Ce qui manque le plus, c'est souvent le tireur. Nous n'insistons pas, car chacun, au cours de son école ou des services ultérieurs, aura pu se rendre compte des possibilités de cette arme. Rappelons simplement que la zone dangereuse d'un mousqueton tirant à 300 mètres s'étend sur une longueur de 470 mètres. C'est une bonne arme. Confiance!

## Petites nouvelles

On dit fréquemment qu'au défilé, une troupe démontre nettement un aspect de ses qualités et de sa valeur par son maintien et son attitude. Que doit-on penser alors des qualités d'endurance d'un bataillon genevois d'infanterie qui, au retour du C.R. de la Brig. Inf. 2, traversa toute la ville de Genève dans une tenue absolument inadmissible pour défilé devant la population et les autorités.

En effet, l'ordre avait été donné de dégrafer les cols et de les retourner. Si l'on songe que ce bataillon n'avait accompli durant la journée que l'effort de quitter ses cantonnements de manœuvres pour prendre le train qui devait l'amener à Genève, on ne conçoit vraiment pas quelle fut la raison qui motiva l'ordre de défilé de la Gare de Cornavin à la caserne, soit une demi-heure de marche, dans une tenue si peu faite pour réhausser le prestige d'une troupe.

Ménageons nos soldats, c'est entendu, mais ne tombons pas dans l'exagération...

\* \* \*

Le Département Militaire fédéral a décidé qu'en 1933 et jusqu'à nouvel ordre il n'y aurait plus d'école de recrues particulière et d'école de sous-officiers pour les mitrailleurs attelés. Les recrues mitrailleurs pour les détachements de mitrailleurs attelés appelés en 1932 et plus tard seront formés dans les écoles de recrues d'infanterie avec bataillon de mitrailleurs.

En 1933 et jusqu'à nouvel ordre il ne sera plus instruit de recrues attelés pour les détachements de mitrailleurs attelés. Chaque bataillon d'infanterie ayant reçu depuis l'année dernière sa compagnie de mitrailleurs, on se demandait si les détachements de mitrailleurs attelés, tels qu'ils sont prévus par l'ordre d'armée de 1911, avaient encore leur raison d'être ou non. Cette question est actuellement étudiée par le Département Militaire fédéral.

On n'ignore pas, que de tout temps, l'étranger a toujours manifesté un vif intérêt pour tout ce qui touche à notre armée. Cela tient d'une part, il est facile de le deviner, à notre situation stratégique et géographique au cœur de l'Europe et, d'autre part, au caractère spécial de notre armée de milices. Il convient de souligner une fois de plus, à ce propos, que l'impression que peut faire notre armée sur les observateurs étrangers ne nous est pas indifférente. En effet, on sait que, lors des grandes manœuvres d'avant-guerre, les nombreux observateurs que les grandes puissances militaires qui nous entourent avaient envoyés chez nous, ont pu se persuader que la Suisse était en mesure de faire respecter, le cas échéant, par la force, sa neutralité et que la violation de cette neutralité devrait être payée très cher.

Les adversaires de notre armée, qui prétendent que notre infériorité numérique est telle que la Suisse ne pourrait jouer un rôle dans un conflit armé éventuel, reçoivent un éclatant démenti puisque, pour les manœuvres de la 6<sup>e</sup> division qui ont lieu actuellement et qui se termineront le 10 septembre, pas moins de huit pays ont délégué des officiers pour suivre ces opérations. L'étranger estime donc que l'armée suisse est toujours à la hauteur de sa tâche et ne la considère nullement comme une quantité négligeable. Ceci aussi, vaut la peine d'être souligné.

\* \* \*

Voici les caractéristiques numériques d'un modèle de canon contre avions, construit en Hollande par la firme Siderius:

Calibre 80 mm; longueur 50 calibres; vitesse 750 mètres; portée 15 km; portée verticale 9 km; poids du projectile 8 kg; poids de la pièce 3800 kg; vitesse de tir 20 à 25 coups à la minute.

Comme pour le canon Vickers, la pièce est montée sur un pivot reposant sur un affût en forme de croix. Le champ de tir horizontal est de 360 degrés.

On s'est attaché à rendre le service de cette pièce très simple et le pointage très rapide, pour lui permettre de suivre sans difficulté des buts aériens très mobiles. Tout mouvement dans une direction peut être instantanément interrompu, et suivi, sans arrêt, d'un mouvement dans une direction différente.

La transmission des éléments du tir a eu lieu électriquement d'un poste central de direction du feu.

La pièce est munie d'un débouchoir pour deux projectiles. Il n'est pas nécessaire de retirer les obus du débouchoir, si, au dernier moment, les éléments sont modifiés. La culasse est semi-automatique. (« Wehr und Waffen. »)

\* \* \*

On nous signale une nouvelle invention, due à M. Pierre Rival, armurier breveté, qui intéressera certainement tous les tireurs. Il s'agit du tir cinématographique.

Cette invention est caractérisée à la fois par son côté amusant et son côté utilitaire.

Le principe du tir cinématographique consiste dans la combinaison du tir d'un fusil ou d'une carabine avec l'appari-

tion d'objectifs fugitifs sur un écran-cible, sur lequel se déroule un film cinématographique approprié, les points d'impact sur l'écran-cible étant indiqués électriquement au tireur avec une assez grande approximation.

Le tir peut être exécuté actuellement avec une carabine entre 6 et 50 mètres de distance, sur une plaque en acier d'épaisseur suffisante. Cette plaque porte de distance en distance des disques métalliques mobiles autour d'un pivot, pouvant être éclipsés automatiquement par un ingénieux dispositif électrique. Des pointes montées sur un plateau circulaire tournant au synchronisme avec le mouvement du film passent pendant un temps proportionné à leur épaisseur sur les lames de plusieurs interrupteurs. Il y a autant d'interrupteurs que de disques. A chaque passage, correspondant à un épisode du film (apparition fugitive d'un gibier, d'un soldat sortant d'une tranchée, etc.), le disque correspondant du cadre cadrancible se lève pendant un temps variable et à un endroit que ne peut prévoir le tireur. En se levant, il fait apparaître un rond lumineux qui est la cible momentanée qui s'offre au tireur. Bien entendu, il est possible de régler la durée d'apparition du rond lumineux en réglant la vitesse du plateau circulaire et la vitesse de déroulement du film et ceci suivant l'habileté du tireur.

Si la balle frappe le rond lumineux, une sonnerie électrique fonctionne brièvement et avertit le tireur qu'il a fait mouche. D'autre part, un petit appareil placé près du tireur, reproduit (au moyen d'une pointe fixée à un cylindre en fer, qui perforé un carton portant une réduction du rond-cible) le point d'impact du projectile sur le rond lumineux fugitif. De cette façon le tireur peut suivre coup par coup le résultat de son tir et le rectifier s'il y a lieu, de la quantité qui lui est indiquée.

Au point de vue utilitaire, il est évident que cet appareil est susceptible de rendre de grands services, notamment pour la préparation pré-militaire et pour l'entraînement des tireurs des sociétés civiles.

## Humor

**Militär.** (Aus einem Schüleraufsatz.) Wir bekamen vor zwei Wochen Militär, nämlich die 5. Division. Es waren Tessiner, Zuger, Rotenturner und Schweizer. Auf einmal kam der Major. Den Major erkennt man, weil er eine Kappe an hat. Die Soldaten trugen eiserne Mützen und eine Karabiene. Für die Unterkunft der Pferde wurden professorische Stallungen errichtet. Morgens fünf Uhr mußten die Soldaten ihre Künste üben. Um sieben Uhr machten sie einen Ausflug. Dann bekam ich zwei Kessel Gago. Mittags hatten sie meistens Fleischsuppe und Fleisch, am andern Tage umgekehrt. Am Abend blies der Hauptmann das Zapfenhorn, damit die Soldaten ins Bett gehen konnten. Die Mannschaft schlief in der Feldpost. Als das Militär fort war, sah man einen großen Ballon und entdeckte komische Strahlen in der Luft.

## Nachrichten aus dem Schweiz. Unteroffiziersverband — Nouvelles de l'Association suisse des Sous-officiers



### Marschwettübungen

Art. 12 des Reglementes über die Durchführung der Marschwettübungen vom 17./18. Mai 1930 schafft die Grundlagen für die Auszeichnung der Sektionen. Der Umstand, daß auf der ganzen Linie der rechnerisch-messbaren Leistungen (Distanzschätzen, schulgemäßes Handgranatenwerfen, Scheibenschießen) durch feldmäßige Uebungen immer mehr in den Hintergrund gedrängt werden, macht die Aufgabe des Kampfgerichtes, die Uebungen nach nackten Punkten zu bewerten, immer schwieriger. Wenn man ferner berücksichtigt, daß die Anlagen der Uebungen im Rahmen der durch das Reglement gewährten Freiheit je nach Grad und Erfahrung des Leitenden, Zusammensetzung der Teilnehmer nach Waffengattungen, Leistungsfähigkeit der Sektionskasse, Gelände usw. grundverschieden sind, wird jeder, der den

Wert dieser außerdienstlichen Ausbildung erfaßt hat, den Beschluß des Kampfgerichtes, die bisher übliche Rangierung fallen zu lassen und die Leistungen nach Klassen zu ordnen, begrüßen. Der Zentralvorstand hat denn auch in einer früheren Sitzung den Antrag des Kampfgerichtes gutgeheißen. Damit werden die Leistungen der laufenden Wettkampfperiode wie folgt bewertet:

- vorzügliche Leistung: Lorbeerkranz mit Diplom;
- gute Leistung: Lorbeerkranz mit Diplom;
- genügende Leistung: Eichenkranz mit Diplom;
- ungenügende Leistung: Diplom.

Es wird Aufgabe einer spätern Verhandlung sein, zu bestimmen, ob die unter Ziffer a rangierenden Sektionen einen Lorbeer in besonderer Ausführung erhalten sollen. Das Reglement bestimmt nun ferner, daß für die ersten Ränge vom Zentralvorstand silberne Becher verabfolgt werden.

Wir sind uns im Kampfgericht dessen bewußt, daß gemäß Art. 13 am Reglement keine Aenderungen vorgenommen werden dürfen. Trotzdem glauben wir, gut beraten zu sein, wenn wir auf Grund reiflicher Ueberlegungen und gestützt auf die bereits vorliegenden Bewertungen der Berichte empfehlen, die oben angeführte Regle-